



Contrat d'adhésion au « club des partenaires » du GdR IG-RV

de la société _____, dont le siège
social est

SIRET,

_____.

Représentée par (Nom et Prénom) _____,
(fonction) _____.

Ci-après, le « Partenaire »

1. Le Groupement de Recherche IG-RV (GDR3000) du CNRS regroupe actuellement une centaine de laboratoires de recherche, autour de 6 groupes de travail, représentant une communauté d'environ 700 personnes dans les thématiques de l'Informatique géométrique et Graphique, la Réalité virtuelle et la Visualisation.
2. Le club de partenaires industriels du GdR IG-RV est un acteur à part entière du GdR IG-RV et à ce titre, il participe activement aux activités du GdR IG-RV. Ce club a pour vocation de permettre une meilleure connaissance mutuelle entre acteurs académiques et industriels, renforcer les liens existants, nouer de nouveaux partenariats et favoriser des opportunités d'interaction et de collaboration autour des problématiques industrielles.
3. Le Partenaire souhaite développer ses activités plus particulièrement dans le domaine de

_____.
4. Le montant de la cotisation annuelle est de _____ € HT.
5. L'adhésion démarre à la signature **jusqu'à la fin de l'année civile en cours / l'année en cours et les deux années civiles suivantes** [*razer la mention inutile*]. Elle sera effective sous réserve de la réception du paiement de la cotisation annuelle au CNRS.
6. La facture sera adressée par le CNRS au Partenaire, aux coordonnées ci-dessous :
 - a. dans le mois suivant la signature du contrat d'adhésion (pour la 1^{ère} année ou adhésion d'un an)
 - b. en janvier pour les années 2 et 3.

Le Partenaire peut résilier son adhésion à tout moment, par courrier recommandé adressé au directeur du GdR IG-RV mais toute année civile entamée est due.



7. Adresse de facturation :

Contact : _____

Adresse : _____

8. Le CNRS informera les autres membres du GdR IG-RV de l'adhésion du Partenaire au club des partenaires du GdR IG-RV.
9. Les conditions de participation au club des partenaires du GdR IG-RV sont décrites en annexe du présent contrat d'adhésion.

Fait à _____, le _____

Pour le Partenaire

Nom et prénom du signataire : _____

Fonction : : _____

Signature :

Pour le CNRS

Pour le président Directeur Général et par délégation
Patrice SOULLIE, Délégué régional Alsace



Conditions de participation au « club des partenaires » du GdR IG-RV

Le Partenaire aura librement accès :

- aux actualités scientifiques du GdR IG-RV dans le domaine de l'informatique géométrique et graphique, réalité virtuelle et visualisation ;
- aux perspectives de recherche relevant des groupes de travail du GdR IG-RV.
- accès à la liste de diffusion du GdR IG-RV, dite « forum », pour communiquer des offres d'emploi, des bourses de thèse et toute autre annonce pertinente pour la communauté du GdR.
- au site internet dédié au club des partenaires sur lequel sont mis en ligne des informations et rapports des membres du GdR IG-RV ;
- aux réunions annuelles du GdR IG-RV au cours desquelles les membres du GdR et leurs partenaires partagent leur expertise sur les sujets compétitifs et les percées scientifiques.

Le Partenaire aura également la possibilité de :

- afficher le logo de la société sur le site web du GdR IG-RV ainsi que sur les documents promotionnels mentionnant le club des partenaires ;
- afficher des kakémonos et diffuser de vidéos pendant les événements du GdR IG-RV ;
- proposer l'organisation d'événements scientifiques / journées thématiques / semaines doctorants-entreprises au bureau du GdR IG-RV, qui évaluera la pertinence de la proposition ;
- candidater pour être un des deux représentants du club des partenaires au comité de direction du GdR IG-RV et participer ainsi aux choix stratégiques.

Pendant une durée de cinq (5) ans à compter de leur divulgation, le Partenaire s'engage à traiter les documents énoncés ci-dessus ou tout autre document fourni par les membres du GdR IG-RV comme des informations confidentielles et à ce titre s'engage à ce que ces dernières :

- soient protégées et gardées strictement confidentielles et soient traitées avec le même degré de précaution et de protection qu'elle accorde à ses propres informations confidentielles de même importance ;
- ne soient divulguées de manière interne qu'aux seuls membres de son personnel ayant à en connaître ;



Informatique Géométrie et Graphique, Réalité Virtuelle et Visualisation

- ne soient ni copiées, ni reproduites, ni dupliquées totalement ou partiellement lorsque de telles copies, reproductions ou duplications n'ont pas été autorisées par le membre du GdR IG-RV dont elles émanent et ce, de manière spécifique et par écrit ;
- ne soient transmises à des tiers, sauf avec le consentement écrit du membre du GdR IG-RV dont elles émanent.